



Injustice suite plainte pour appels malveillants

Par **Auron**, le **20/11/2016** à **20:17**

Bonjour.

Suite à une histoire amoureuse avec une "amie" visiblement manipulatrice, pour laquelle mes sentiments n'étaient pas les mêmes, nous avons été amené avec cette personne à des disputes, autant par messages que verbalement, parfois assez musclées (comportant des insultes).

En effet, ayant eu plusieurs fois l'impression d'être manipulé, j'ai cherché à obtenir des explications, et pour ce faire, il est vrai que j'ai envoyé une quantité impressionnante de messages, régulièrement avec réponse cependant. La grosse erreur que j'ai faite, suite à un changement de numéro de sa part, étant d'essayer de la contacter indirectement par le biais de sa soeur que je connais également.

Suite à cela, je reçois un appel de la gendarmerie pour me dire que la personne est venu faire des déclarations sur moi, pas beaucoup de précisions, mais je me doute un peu du motif, sans forcément penser que c'est allé jusqu'à la plainte.

Je me rends évidemment à la convocation, un peu surpris, mais connaissant la personne, sans plus finalement, c'est bien allé jusqu'au dépôt de plainte pour ce qu'ils ont appelé "appels téléphoniques malveillants réitérés".

Je ne peux pas dire que je n'ai rien à me reprocher, je suis donc resté honnête lors de mon audition, le gendarme a commencé à me dire que la personne a envoyé tout nos messages et que ça en fait un paquet, je me suis empressé de lui faire remarquer gentiment que ce n'est pas comme si aucun message n'avait de réponse. Il m'a dit qu'il l'a bien vu, il a bien vu également que ses réponses n'étaient pas non plus toujours gentilles.

Il m'a clairement dit que je n'avais pas à contacter sa soeur alors qu'elle a changé de numéro, ce que j'ai également reconnu.

Je lui ai également dit que vu jusqu'où elle est allée, elle n'a de toutes façons jamais été même une amie, que je ne risquais pas de la recontacter. Il m'a dit qu'il lui mettrait à elle aussi les points sur les i, lui disant également à elle, de se méfier si elle cherchait à me contacter.

J'ai également précisé que suite à l'une de nos disputes, assez musclée, elle en est venu aux mains, que j'ai simplement bloqué ces coups. Il m'a demandé si je pensais que cela pouvait

être compréhensible, je suis toujours resté franc et ait répondu "oui mais exagéré", ce à quoi le gendarme m'a rétorqué "on est d'accord, on en vient pas aux mains". (Il y a eu des témoins de cette altercation physique).

J'aurais sûrement droit à un rappel à la loi d'après lui.

Rappel à la loi, qui ne me semble justifié, que si elle doit signer le même selon moi.

Malheureusement, je n'ai pas conservé l'intégralité des messages, ne voulant plus entendre parler de ça.

Alors ma question est la suivante :
Risque-t-elle d'avoir le même rappel à la loi que moi ?
sinon, même si son acte était compréhensible, puis-je porter plainte pour des violences verbales/physiques, même si je n'ai en fait aucune blessure visible ?
Puis-je porter plainte pour la même raison qu'elle ? (étant donné que j'ai obtenu plusieurs fois des réponses de sa part)

Quels autres recours ai-je dans ce genre d'affaire ?

Merci d'avance à tout ceux qui m'aideront.